

## MANDATURE 2014 - 2020

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 16 AVRIL 2018 - 19 H 00 EN LA SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

\*\*\*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

\*\*\*

Mme Eléonore SLAMA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2018-052) (23) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC.

Etaient excusés : M. HAAB, M. MARGAIN.

Pouvoirs : Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme TAÏEB (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

\*\*\*

Arrivée, à 19 H 50, de M MARGAIN, après le vote de la délibération DAE 20181036 ;

Sortie, de Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, après l'élection du Président de séance pour le Compte Administratif 2017 de l'Etat Spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Retour, de Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, après l'adoption du Compte Administratif 2017 de l'Etat Spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Départ, à 20 H 35, de M. BONNET-OULALDJ (pouvoir de Mme VIEU-CHARIER), après le vote du Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale, relatif à l'accueil des migrant•e•s et réfugié•e•s.

\*\*\*

- **DELIBERATION (12-2018-011)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 12 MARS 2018.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018. M. SEINGIER, vous avez souhaité intervenir sur ce sujet ? »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, juste pour préciser que nous nous abstenons, car nous n'avons pas assisté à la fin du Conseil. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous nous en souvenons, en effet. »

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 19 voix dont 3 pouvoirs :

10 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 03 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 16 AVRIL 2018 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 12 MARS 2018.**

Mme BARATTI-ELBAZ, Mme ATLAN-TAPIERO, M. BONNET-OULALDJ, Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB (pouvoir donné à Mme SLAMA), Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2018-053)

\*\*\*

- DELIBERATION (12-2018-014) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
04 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-054)

\*\*\*

- DELIBERATION 122018-012 : Election du Président de séance pour l'adoption du Compte Administratif 2017 de l'Etat Spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-055)

\*\*\*

**- DELIBERATION 122018-013 : Adoption du Compte Administratif 2017 de l'Etat Spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

«Je vais être très rapide. Dès lors que le Compte Administratif constitue la conclusion budgétaire de l'Etat spécial 2017, et que nous n'avons pas approuvé cet état en octobre 2016, il est logique que nous maintenions notre position. Je salue néanmoins votre effort pour baisser le délai de règlement des factures aux fournisseurs. C'est une bonne chose, car les administrations publiques ont encore trop tendance à mettre trop de temps à honorer leurs dettes, et cela implique des jeux de trésorerie qui, en raison d'autres charges toujours croissantes, sont de plus en plus durs à assurer pour les petits fournisseurs. Cela dit, je vous rappelle que, lors du Conseil du 17 octobre 2016, nous vous avons appelés à faire des économies, notamment en matière d'animations. Et évidemment, il n'est pas question de réduire les dépenses incompressibles. Vous avez balayé notre objection vertueuse lors de ce dernier Conseil. Or, ce Compte Administratif montre que la non-consommation des crédits est en hausse, que la non-exécution est de 12% et celle relative à l'enveloppe d'animation locale est de 13%. Cette délibération nous donne donc raison sur le fait que des économies sont possibles.

Je sais que vous me répondrez qu'il faut prendre en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les factures non réglées, ou les crédits non engagés pour retard de démarrage des travaux, ou autres explications purement contextuelles. Mais cela n'est pas suffisant.

Donc, oui, il ressort de ce Compte Administratif que des efforts auraient pu être faits pour les deniers publics. C'est une question de choix politiques, et nous n'avons pas les mêmes en la matière. Nous ne voterons donc pas ce Compte Administratif. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci M. SEINGIER. La Maire étant sortie lors de cette délibération, je reprends la parole, comme elle m'y avait invité. Je vais mettre provisoirement un terme à la joute que vous avez avec Sandrine CHARNOZ habituellement sur l'état spécial d'arrondissement et l'adoption du Compte Administratif en me portant, pour cette fois en tout cas, pour vous répondre, sur les points que vous avez évoqués.

Je souhaite d'abord vous remercier d'avoir mis en exergue les efforts qui ont été faits, notamment par les services, concernant les délais plus courts qui sont ceux qui visent à payer les fournisseurs, pour les raisons que vous avez-vous-même indiquées.

Je n'aurai pas exactement la même vision que vous s'agissant la dotation d'animation locale, dont vous avez tout à fait remarqué qu'elle était, parallèlement, dans son exécution, en hausse par rapport à l'année précédente - ce qui prouve aussi que les efforts déployés sur cette animation locale ne sont pas vains et qu'ils correspondent à des animations utiles pour l'arrondissement. Je veux aussi vous dire que, sur ces animations locales, nous avons des crédits en hausse parce que les manifestations, depuis quelques années, elles aussi, coûtent plus cher, notamment pour des raisons et des besoins de sécurisation. Je prends un exemple avec l'organisation du Forum des associations sur le boulevard de Reuilly qui, vous le savez, depuis quelques années, nous oblige à des dispositifs de sécurité qui coûtent cher, et qui nous obligent et nous contraignent sur le plan financier. Réaliser ce type d'animation est utile. Je pense à la vie de l'arrondissement, à celle des associations comme des citoyens. Par conséquent, il est aussi nécessaire que ce type d'animation se développe et se mette en œuvre.

Sur les consommations, vous avez-vous-même donné les réponses, finalement. Nous avons effectivement un budget qui, globalement, a vu son taux d'exécution global à 88%. On parle quand même de 88%, et non pas de petits chiffres. Cela est en retrait par rapport à l'année dernière, certes, mais pour les raisons que vous avez-vous-même indiquées. Je trouve que c'est honnête, dans une délibération comme celle-ci, d'avoir évoqué les raisons pour lesquelles ce taux d'exécution a été ralenti par rapport à l'année dernière. Je pense notamment, comme vous l'avez vu, aux crédits DFPE, avec l'ouverture prévue de deux crèches à Bourdan et Lambardie, mais qui n'a pas pu se faire dans les délais escomptés. Nous avons connu un retard dans le démarrage des travaux, et donc dans l'exécution de ce budget tel que nous l'avions prévu à l'origine. Il en est de même quant à l'estimation des flux énergétiques dont nous vous disons qu'elle est effectivement un élément difficile à estimer et à programmer. Voilà une des raisons supplémentaires qui font que nous sommes en fait à 88% : des raisons objectives, qui peut-être vous paraissent insuffisantes, mais qui, en tout cas, sont argumentées, explicitées. Je pense que l'on peut tout à fait entendre les retards de travaux concernant les crèches, en tout cas, tout comme le calcul des flux. J'ajoute que, dans la délibération, vous avez bien vu que l'on a aussi, à un moment donné, des crédits engagés non mandatés en fin 2017, notamment parce que le montant des commandes pour lesquelles les fournisseurs n'ont pas adressé leurs factures avant la clôture de l'exercice budgétaire s'élève à 340.000 euros, voire un peu plus. Cela participe également de la minoration du taux de mandatement pour l'année 2017. Tout cela pour vous dire que je pense qu'il y a, à la fois dans l'estimé et dans le réalisé, quelque chose qui se tient et qui montre l'effort de la Mairie et de cet arrondissement pour, sur l'investissement, l'animation locale et, plus globalement, sur les crédits de la dotation globale, avoir un budget qui se tient et qui fait honneur à notre arrondissement.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de mettre cette délibération aux voix. »

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-056)

\*\*\*

- DAE 20180136 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2.618 euros). Signature des conventions afférentes à deux indemnités.

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-057 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20180024** : *Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).*

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, bien sûr, cette délibération évoque le périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs. Mais le sujet n'est pas la réforme des rythmes. Nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet, et je ne m'exprimerai pas davantage. Vous connaissez l'opinion du groupe communiste. Cela dit, cette réforme a été remise en cause par le Président de la République et le Gouvernement. Cela a pour conséquence qu'aujourd'hui, chaque collectivité, sur le territoire, a le choix de mettre en œuvre, ou pas, la semaine des 4 jours ou des 5 jours - comme elle l'entend. Cela a des conséquences pour les collectivités.

Notre inquiétude repose sur le fait que, quand cette réforme avait été mise en place par le gouvernement HOLLANDE-PEILLON, une aide aux collectivités, un accompagnement financier avaient été prévus. L'inquiétude est simple : demain, le gouvernement va-t-il continuer à aider les collectivités qui maintiennent cette réforme des rythmes, et à quelle hauteur ? Existe-t-il des engagements précis du gouvernement sur cette question ?

Deuxièmement, dans cette réforme, nous exerçons une vigilance particulière à l'égard des Ateliers bleus. Ceux-ci sont aussi financés par la Ville et sont dispensés de 16h30 à 18h00 pour des élèves qui restent un peu plus tard, notamment au collège. Et nous pensons qu'ils ne doivent pas être mis en concurrence, du moins d'un point de vue budgétaire, avec les ateliers et les associations dont nous parlons ce soir. En effet, les contraintes budgétaires peuvent amener la commune à faire des choix. Et nous restons vigilants quant au fait que cela ne pèse ni sur les associations, qui reçoivent des subventions pour leurs interventions, ni sur les activités engagées par la Ville.

La deuxième question que je voudrais poser ici est celle de la filière animation. Il me semble d'ailleurs qu'une école de formation à l'animation se trouve dans le 12<sup>e</sup>. Et il faut bien sûr renforcer cette formation et sa rémunération. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin. L'égalité de traitement du service de l'animation réside, selon nous, dans la qualité de ce même service l'animation. Lorsque l'on regarde l'intervention des associations - qui sont très bien, qui sont subventionnées par la Ville et qui font du bon travail -, le problème est que celle-ci est inégalitaire. En effet, les associations interviennent différemment selon les quartiers, selon les écoles, et pas dans le même champ. On le voit bien dans le tableau : il y a des associations culturelles, des associations sportives, des associations dont l'action porte sur l'architecture (comme les Petits Ateliers d'Architectes), sur le bricolage, etc. Pour notre part, nous pensons que le gage de qualité du service public en termes de périscolaire passe par un vrai service du périscolaire d'animation de la Ville de Paris, et non pas par une intervention différenciée des associations.

Telle est l'intervention que je voulais faire. Le but est bien sûr d'améliorer, mais en même temps de se questionner sur ce champ du périscolaire qui est aussi important que le champ scolaire. Et bien sûr, nous voterons cette délibération. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour cette intervention, M. BONNET. Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, vous êtes également inscrite sur cette délibération. »



**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci beaucoup. Mme la Maire, l'instauration de ces nouveaux rythmes scolaires a profondément impacté le fonctionnement des associations parisiennes - et celles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Lors du vote des premières délibérations concernant ces animations, vous aviez mis l'accent sur la nécessité de maintenir le tissu associatif, comme vous le savez, pourvoyeur d'emplois. Les associations ont, comme à chaque fois, joué le jeu et contribué à la réussite de l'ambition démagogique de la Ville, qui n'avait comme objectif que de complaire au pouvoir en place de l'époque.

L'an dernier, nous avons déjà noté la baisse du nombre de prestataires extérieurs et rappelé notre soutien aux associations de l'arrondissement, identifiées et connues pour être des prestataires de confiance. Ainsi, l'année dernière, vous avez financé 483 ateliers par appels à projet. Cette année, ce ne sont que 270 ateliers qui ont été retenus selon ce mode. Vous connaissez la difficulté, pour les associations, de remplir des dossiers parfois extrêmement complexes. Et effectivement, l'appel d'offre reste quelque chose d'assez compliqué à réaliser.

En réalité, on s'aperçoit que les associations ne sont pour vous que des variables d'ajustement de votre politique. Et vous ne dites pas, bien que vous ayez eu la bonté de nous remettre, en début de séance, un petit document faisant état de la liste des écoles et des ateliers retenus pour le 12<sup>e</sup> arrondissement, sur l'appel à projet - du moins, dans le document, cela ne s'y trouve pas -, pourquoi vous avez abandonné certains ateliers qui avaient prévus par les structures, en accord avec les REV, pourquoi vous ne donnez pas des détails sur les affectations, mais surtout les raisons des refus : pourquoi certaines activités ont-elles été abandonnées ? N'étaient-elles pas sollicitées par les enfants et les familles ? Ou bien, tout simplement, vous n'aviez pas les prestataires ?

En réalité, cette politique de la vie associative est intéressante, puisque les associations font beaucoup de choses en lieu et place de la Mairie, même si elles reçoivent quelques subsides par ailleurs. Mais il apparaît que cela a une répercussion directe sur le fonctionnement des associations, sur leur recrutement, et parfois même sur la précarisation des emplois.

Il faudrait donc que vous puissiez nous apporter des réponses sur ces éléments. Nous voterons bien évidemment la délibération pour ne pas pénaliser ces associations qui, bon an, mal an, malgré les tourmentes, jouent toujours le jeu et sont toujours là, répondent toujours présentes. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci aux uns et aux autres pour ces interventions fort intéressantes. M. TOUZET, quelques éléments de réponse, puis peut-être l'Adjoint aux associations, vu les propos qui viennent d'être tenus. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Mme TAPIERO, je vais prendre votre intervention comme un grand malentendu sur la nature de la délibération et, derrière, sur la relation que nous avons avec les associations, qui sont, pour nous, un pilier de la vie démocratique dans l'arrondissement, et notamment de la vie éducative. Malentendu, parce que, non, la place des associations dans la prise en charge et l'animation des ateliers périscolaires n'a pas diminué depuis la mise en œuvre de la réforme de 2013. Nous sommes toujours au même prorata. C'est-à-

dire que deux tiers des ateliers sont assurés par des animateurs de la DASCO, et un tiers par des intervenants extérieurs.

Ce qui a changé, c'est la façon dont nous faisons appel aux associations pour assurer ces ateliers périscolaires. En effet, depuis l'année dernière, nous utilisons davantage la procédure du marché public, et moins qu'autrefois la procédure de l'appel à projet. La procédure du marché public, outre le fait qu'elle permet davantage de transparence dans l'attribution de ce type de marché à des associations, a surtout l'avantage de pérenniser les choses sur le plus long terme pour celles-ci : en effet, ce marché court sur 3 ans, ce qui permet aux associations d'avoir davantage de visibilité sur leur activité dans les écoles parisiennes. Il est donc vrai que nous sommes passés, l'année dernière, d'une cinquantaine à une quinzaine d'ateliers dans le cadre de l'appel à projet. Mais cela a été compensé par davantage d'ateliers pour les associations dans le cadre du marché public.

Une fois cela dit, dans le cadre de cet appel à projet, comment les attributions se sont-elles faites ? Nous avons travaillé dans le cadre d'une commission, avec la circonscription des Affaires scolaires. Il existe deux raisons pour lesquelles des associations ont pu ne pas obtenir un atelier pour la rentrée 2018. Premièrement, c'est lorsqu'elles ne remplissent pas les critères administratifs réglementaires qui ont été fixés, notamment lorsqu'elles ne fournissent pas, par exemple, les pièces comptables indispensables au traitement de leur dossier. Deuxièmement, c'est lorsqu'il n'y a pas eu de co-construction avec les REV. Quoique vous en disiez, cela a été un critère particulièrement important cette année pour la DASCO et pour nous : il s'agissait de s'assurer que les projets d'ateliers avaient été co-construits entre les associations et les REV. La CASPE avait mené tout un travail d'entretiens avec les REV des différentes écoles au préalable pour s'assurer que ce travail avait été fait avec les associations. Et quand cela n'était pas le cas, l'association n'a pas été retenue.

Pour clarifier les choses, vous avez compris et remarqué que nous avons tenu à vous mettre sur table un document détaillant les associations qui ont été retenues pour des ateliers dans les écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement. Tant il est vrai que le document en annexe de la délibération au niveau parisien ne permettait pas d'avoir le détail arrondissement par arrondissement.

Je voudrais maintenant élargir quelque peu le propos, et revenir sur l'intervention de M. BONNET.

D'abord, concernant les Ateliers bleus, oui, évidemment, nous sommes collectivement vigilants. Il n'y a aucune raison de penser que la Ville voudrait réduire les subventions qu'elle leur attribue. Les Ateliers bleus ont même, à ce jour, été regroupés avec les ateliers périscolaires du mardi et du vendredi dans le cadre de marchés publics qui permettent justement de montrer la convergence des projets éducatifs entre ces deux types d'ateliers.

Vous avez par ailleurs insisté sur le fait qu'il était indispensable de développer la formation. Nous le faisons en effet dans le 12<sup>e</sup> arrondissement avec cette école des métiers de la DASCO. Avec Mme la Maire, nous nous y sommes rendus pour assister aux premières séances de formation. Mme la Maire a beaucoup insisté, justement, pour que le 12<sup>e</sup> arrondissement puisse apporter sa part à la création de cette école : c'était important pour nous. En revanche, j'ai quand même un désaccord avec vous, à savoir que, non, il n'y a pas que les animateurs titulaires de la Ville qui participent à la qualité et à l'égalité de service public du périscolaire à Paris. J'allais même dire que, historiquement, il appartient à notre conception, à nous qui formons les différents groupes de cette majorité municipale - du moins, je le crois, mais vous nous le redirez éventuellement -, de considérer que les associations d'éducation populaire, les

associations partenaires de l'école publique ont un rôle majeur aux côtés de l'école publique et des familles dans la co-éducation des enfants. Ces associations sont donc indispensables à la richesse, à la diversité, à la force des ateliers, des animations périscolaires pour les enfants. Le rôle de la Ville consiste à veiller à ce que ces ateliers soient équitablement répartis sur l'ensemble du territoire parisien. D'où le travail important mené par les mairies d'arrondissement en lien avec la DASCO et les circonscriptions des affaires scolaires pour veiller, « dans la dentelle », à une répartition équitable de ces ateliers dans l'ensemble des écoles. C'est le travail qui est mené, je vous prie de le croire, et nous y sommes particulièrement vigilants. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. TOUZET. Quelques mots sur les associations qui seraient mises en danger. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je me permets de réagir aux propos de Mme TAPIERO. Si j'entends bien les questions concernant les TAP auxquelles M. TOUZET a répondu, je voulais revenir sur les difficultés des associations. Je ne pense pas que les associations soient mises en difficulté sur les TAP dans notre arrondissement. En revanche, elles sont mises en difficulté par de nombreuses autres mesures et décisions qui, aujourd'hui, impactent leur fonctionnement même. Comme vous le savez, la suppression des contrats aidés a été, pour certaines associations, une vraie difficulté. Récemment, un rapport parlementaire a montré que les associations sportives et culturelles avec lesquelles nous travaillons sur les TAP ont été particulièrement impactées par ces décisions. De même par les baisses de subventions, qui font que les budgets sont difficiles, pour certaines, à prévoir à l'avance, quand ils sont brutalement réduits parce que les subventions le sont également, sans qu'il y ait forcément de temps d'adaptation pour ces structures. Celles-ci sont aussi en difficulté sur Paris, mais pour de nombreuses autres raisons, et notamment du fait - vous le savez très bien - de l'envolée des prix du foncier, qui a pour conséquence qu'il est d'autant plus compliqué pour elles de se loger. Un travail est mené dans cet arrondissement pour essayer de faire en sorte que les associations trouvent des locaux accessibles à des tarifs abordables pour elles. Cela est très compliqué. Nous en ferons bientôt le bilan, et nous verrons ce qui aura pu être fait dans cet arrondissement.

Tout cela pour vous dire qu'il est des décisions nationales qui impactent durablement et souvent beaucoup plus les associations que ce qui est fait au niveau des TAP de la Ville de Paris. Et je ne parle même pas de la décision qui aurait été celle de ne pas les renouveler, et qui aurait laissé les associations sans ces budgets pratiquement d'une année sur l'autre, alors que, pour la plupart, elles les avaient prévus à l'avance. Je voulais donc juste nuancer en disant que les difficultés peuvent naître parfois d'autres occasions que celles uniquement que vous avez évoquées. Je voulais compléter votre propos. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup aux uns et aux autres pour ces précisions. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme TAVAUZ, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-058 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20180060** : *Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.*

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme la Maire. A la lecture de cette délibération, nous sommes bien sûr d'accord avec les objectifs fixés dans l'exposé des motifs, à savoir la rénovation, la réhabilitation et la lutte contre l'insalubrité, ou encore l'accélération du relogement pour les familles concernées par des rénovations.

Cependant, permettez-nous de nous interroger sur certaines zones d'ombre, notamment sur les moyens pour y parvenir. J'aurai quatre questions, et la position de vote de notre groupe dépendra de vos réponses.

Tout d'abord, pourquoi la Ville et les bailleurs ne sont-ils plus en capacité de régler ce type de situation d'urgence en interne, alors que tel était le cas auparavant ?

Je voulais aussi vous interroger sur les missions du comité interbailleurs, qui avait été créé, de mémoire, en 2014. On sent un échec de la mise en place de ce comité et de ses actions. Ces échecs ne portent pas uniquement sur le relogement, comme c'est le cas dans cette délibération, mais tout est grippé : les rotations, les échanges d'appartements en général, le parcours résidentiel est totalement sclérosé. Peut-être la plateforme d'échanges que vous avez créée et annoncée dans la presse cette semaine permettra-t-elle en effet d'améliorer la situation des échanges en général, et notamment dans le cadre des rénovations comme c'est le cas dans cette délibération. Mais je pense qu'au moment de voter une nouvelle délibération comme celle-ci, il aurait été bon de faire un bilan sur le comité interbailleurs, d'autant plus qu'aucun élu de l'opposition n'y siège, même si nous l'avons demandé à plusieurs reprises au niveau du Conseil de Paris, sans que cela ne soit le cas. Nous souhaiterions donc avoir un peu plus de visibilité sur ce sujet.

Ensuite, ne craignez-vous pas que le fait de centraliser autant cette question du relogement ne déracine les familles, notamment les enfants qui, dans certains quartiers, vont à l'école, sont enregistrés auprès d'équipements de proximité ? Si les mairies d'arrondissement n'ont plus la main et que tout est centralisé au niveau de l'Hôtel de Ville, comment cela peut-il éventuellement être évité ?

Enfin, dans l'exposé des motifs, on relève plusieurs zones d'ombre, dont un besoin de 700 logements sur plusieurs années, lié à des opérations locatives dans le 13<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> arrondissement. D'autres arrondissements sont-ils concernés avec de tels chiffres ? Quel est l'état des lieux dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ? Y a-t-il également des dossiers en souffrance ? Et dans quelles proportions ?

On peut faire le constat que la Ville tend de plus en plus à centraliser certaines missions. Une tentative avait eu lieu au niveau de la restauration scolaire, qui avait été avortée. Aujourd'hui, c'est le logement qui, petit à petit, sur certaines missions, comme c'est le cas ici, va être encore plus centralisé au niveau de l'Hôtel de Ville, au détriment des mairies d'arrondissement.

J'attends des réponses sur tous ces points. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Personnellement, sur la question de l'attribution du logement social, je suis prête à recentraliser tout ce que vous voulez. Je l'ai déjà dit, mais mes collègues

ne sont pas forcément d'accord. Nous gardons donc notre contingent, mais, franchement, il serait nettement plus facile de gérer certaines choses si cela se faisait en centrale. Mme SLAMA pour quelques éléments de réponse. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Une part des logements de la Ville de Paris va être mobilisée pour faciliter le relogement des ménages concernés par les projets conduits dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ou d'autres programmes de rénovation-restructuration d'immeubles gérés par les bailleurs sociaux, projets qui visent à répondre à l'ambitieux objectif municipal d'amélioration de la qualité de vie de nos habitants. 700 relogements seraient ainsi nécessaires sur plusieurs années sur l'ensemble de la capitale : relogements dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain. Et 700 autres relogements dans le cadre des autres travaux de réhabilitation du cadre de vie que nous menons avec les bailleurs.

J'en profite pour rappeler d'ailleurs que la moitié du parc social du 12<sup>e</sup> arrondissement va être réhabilitée ou rénovée dans le cadre de cette mandature et que, dans ce cadre, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous allons parfois nous trouver confrontés à la nécessité de procéder à des relogements. Une part des habitants du 12<sup>e</sup> va donc être concernée.

Afin d'élargir les possibilités de relogement, d'être plus efficace, de réduire les délais de vacance des logements, notamment pour les situations complexes... Vous nous posiez la question de savoir pourquoi les bailleurs n'étaient plus en capacité de le faire tout seuls. Certaines situations sont parfois compliquées. Vous savez que le logement social est une question complexe. Il existe différents types de financements de logements, différents contingents, différents organismes attributaires. Nous avons essayé de le mettre dans un pot commun avec la charte et le comité interbailleurs. Nous irons d'ailleurs demain plus loin avec - vous en avez parlé - la bourse d'échanges pour faire des habitants du parc social des acteurs de leurs demandes. C'est très important pour nous, et c'est aussi la raison pour laquelle nous avons précédemment développé Loc'Annonces.

Les relogements prioritaires seront donc ainsi exclus de la répartition à parts égales organisée initialement entre la Ville de Paris et les différentes mairies d'arrondissement.

Pour vous répondre sur le nouveau programme de renouvellement urbain, il s'agit d'un programme qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants par des travaux de transformation du cadre de vie. Il concerne, sur l'ensemble du territoire national, 200 quartiers d'intérêt national et 250 quartiers d'intérêt régional. Le 12<sup>e</sup> arrondissement, pour parler de Paris, n'est pas concerné. En effet, les différents quartiers, qui sont au nombre de cinq, ne sont pas situés dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. La liste est disponible sur Internet ; je vous la donnerai à la fin de ce Conseil.

Nous essayons également, au niveau local, de favoriser les mutations, qui représentent un tiers des demandes de logement. En 2016, nous avons réalisé, dans notre arrondissement, 26% de mutations, et à peu près la même chose en 2017. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, Mme SLAMA. En ce qui concerne le comité interbailleurs, sur les mutations, je pense qu'il faudrait poser cette question au niveau de l'exécutif parisien. Il s'agit en effet d'une instance parisienne à laquelle nous sommes très peu associés. Et pour ce qui est de gérer cette difficulté « en interne », comme vous le dites, il faut que le bailleur soit suffisamment gros. Tel est le cas de Paris Habitat dans notre

arrondissement. Et c'est pour cela que, dans des rénovations, voire dans des destructions-reconstructions, comme cela a été le cas à Villiot par le passé, ou pour les travaux importants en cours - évoqués d'ailleurs par Mme SLAMA - sur Fécamp et Edouard Robert, Paris Habitat a réussi à le faire « en interne », comme vous dites. Mais il est vrai que cela devient plus compliqué pour des bailleurs de plus petite taille, et, je me permets de le dire également, dans des arrondissements où il n'y a pas beaucoup de logement social. Pour permettre aux familles de bénéficier de mutations sans trop les déraciner, comme vous le dites, il faut tout de même qu'il existe un certain nombre de logements sociaux dans le même quartier. Et il ne vous aura pas échappé que tel n'est pas tout à fait le cas de manière homogène à Paris, ni dans les communes de la métropole ou de la région Ile-de-France. Il est donc effectivement important d'organiser ces dispositifs en les centralisant quelque peu, mais parfois même pour aider les maires où il n'y a pas beaucoup de logement social - parce que, tout seuls, ils auraient du mal à organiser ces mutations et à réaliser ces travaux, dont j'ai bien compris que vous partagez les objectifs.

J'ai le sentiment que nous ne vous aurons pas complètement convaincue sur cette délibération. Vous voulez intervenir de nouveau ? »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Juste pour la position de vote. En effet, nous allons nous abstenir parce que je ne suis pas tout à fait convaincue par les explications. J'interrogerai en effet l'exécutif parisien, notamment sur le comité interbailleurs. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 0

Abstention : 6 voix :

05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-059 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20180100** : Réalisation dans les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements d'un programme d'acquisition - conventionnement de 53 logements sociaux (17 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO.

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Cette délibération est la suite de cessions de biens immobiliers par la Ville à la filiale de Paris Habitat, AXIMO, et s'inscrit dans votre coûteuse politique de préemption urbaine renforcée. Vous connaissez notre argumentaire, je vais donc vous l'épargner. Mais pour cette seule raison, nous voterons contre.

Je note que cette délibération concerne quatre logements au 43 avenue de Saint-Mandé, préemptés en août 2017, au sein d'une copropriété, pour en faire deux logements sociaux. J'ai vu que ces logements étaient actuellement occupés. Mais il n'y a aucune information sur le relogement des résidents actuels. Par ailleurs, j'ai vu qu'ils relevaient de la catégorie PLUS. Or, tous les logements de cette délibération font l'objet, une fois de plus, d'un conventionnement déséquilibré, car il est uniquement concentré sur des catégories PLAI et PLUS, et non PLS destinées aux classes moyennes. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, M. SEINGIER. Vous avez bien repéré l'adresse ? 43 avenue de Saint-Mandé. Oui ? Très bien. Mme SLAMA. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Nous avons en effet, M. SEINGIER, eu ce débat à maintes reprises dans cette assemblée. Et votre intervention révèle, une fois encore, notre profond désaccord de fond sur ce sujet, et le décalage de votre formation politique avec les préoccupations des Parisiens. Oui, nous mettons tout en œuvre pour construire du logement social par le conventionnement, par la construction, par la préemption : tous les moyens sont bons pour essayer de loger l'ensemble des Parisiens. Je vous rappelle que 70% des Parisiens sont éligibles.

Mme la Maire a insisté sur l'adresse : 43 avenue de Saint-Mandé. Vous savez que, dans notre arrondissement, nous avons des secteurs plus ou moins denses en logement social. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que cette avenue - et je la connais bien pour y habiter - compte un nombre très faible de logements sociaux. Bien évidemment, puisque nous avons la possibilité de préempter sur les 257 adresses désignées par la Ville dans le cadre de la DLH1217 de décembre 2014, nous le faisons. En l'occurrence, en effet, nous construisons du logement social dans un secteur particulièrement peu dense en logement social. Sur ces quatre logements, en effet, il s'agit de PLAI et de PLUS. Mais nous essayons bien de garantir la mixité, qui ne va absolument pas être remise en cause dans ce quartier du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Et nous garderons les locataires en place, bien sûr, car nous n'avons pas l'habitude de mettre les gens dehors.

Pardon ? »



**Intervention hors micro, inaudible.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Parce qu'il doit y avoir des travaux, des réorganisations, et les gens doivent partir, les logements doivent être vides. Sinon, nous ne mettons en général pas les gens dehors. C'est davantage pour garder les gens dans les appartements, et on les conventionne au niveau de revenus adapté aux résidents actuels. Tel est le principe du conventionnement et de l'acquisition-conventionnement.

Vous voulez intervenir, Mme ROTA ? Vous n'étiez pas inscrite. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« En effet. C'est pour une explication de vote. Pour l'UDI et le MODEM, le conventionnement n'est pas non plus tellement notre « tasse de thé ». Mais effectivement, à chaque fois, je regarde l'adresse, et c'est en fonction des quartiers. Et quand la mixité sociale est réfléchi comme cela, nous votons en général pour. Ce sera donc pour. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-060 AVIS)

\*\*\*

**- DPE 20180011 : Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA) parisien.**

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. J'ai deux questions. L'une, vraiment sur cette délibération : qu'entendez-vous par un « baromètre comportemental » ? J'aimerais avoir une petite explication supplémentaire. J'ai regardé dans les dossiers et n'ai pas compris ce que c'était.

Même si cela ne s'inscrit pas tout à fait dans la ligne de cette délibération, je voulais quand même dire, car c'est important, que, dans le 12<sup>e</sup>, nous avons été sollicités pour des tris de déchets compostables, avec des petites poubelles marron. Des gens de la Mairie sont venus, et j'ai trouvé cela d'ailleurs très sympathique. Mais en réalité, les sacs sont un peu particuliers, car ils sont biodégradables - vous en avez fourni quelques rouleaux. Arrive aujourd'hui le fait que ces rouleaux ont été consommés par les copropriétaires ou les locataires. Ils ont essayé d'en récupérer, mais, dans les supermarchés du 12<sup>e</sup>, ceux-ci valent quatre fois le prix des autres. Nous pensions donc que la Mairie pourrait peut-être avoir un contrat avec une société spécialisée dans les sacs biodégradables, et les offrir à la vente, à un prix beaucoup plus raisonnable. Je ne sais pas, je n'y ai pas beaucoup réfléchi. Mais comme j'ai été interpellé sur ce sujet, j'ai trouvé que c'était une bonne idée à amener avec votre convention proposée par le SYCTOM, cela pouvant faire partie d'une réflexion globale. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. MARGAIN. Mme CHOPIN GENET, peut-être au moins sur les sacs biodégradables, car je sais que c'est un sujet que nous avons évoqué ? »

**Mme Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« En effet, dans le cadre de la collecte des déchets alimentaires, via les petits bacs marron, comme vous le dites, au départ, ont été fournis des sacs biodégradables. Nous constatons effectivement un petit problème de renouvellement de ces sacs : de nombreuses personnes nous ont fait part de leurs problèmes pour en acquérir de nouveaux. Je dois vous dire que, d'ici le mois de juin, ces sacs devraient être vendus dans de nombreux supermarchés de l'arrondissement. Je sais que l'on peut les trouver chez Leroy-Merlin, mais on ne les trouve pas partout. Un travail est donc fait et axé sur le renouvellement de ces sacs. Nous nous en occupons, et l'Hôtel de Ville en a bien conscience, et nous-mêmes, dans le 12<sup>e</sup>, en avons également bien conscience.

Concernant le baromètre comportemental, si je ne m'abuse, il s'agit d'un indicateur issu de différentes enquêtes menées par l'Hôtel de Ville. Il s'agit d'enquêtes de terrain menées par les animateurs du SYCTOM et des services. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Peut-être quelques compléments, si vous le permettez.

Effectivement, les sacs biodégradables étaient, dans un premier temps, assez peu disponibles dans les supermarchés. Je m'en suis préoccupée et j'ai écrit à tous les responsables pour leur dire qu'il fallait qu'ils jouent le jeu, eux aussi. Cela devrait donc être corrigé. Et parfois, vous avez raison, certains, quand ils sont disponibles, sont quatre

fois plus chers, ou beaucoup plus chers. Je vous invite d'abord à aller faire vos courses sur le marché. Nous avons en effet conclu un partenariat avec tous les gestionnaires des marchés de l'arrondissement pour qu'ils ne diffusent plus de sacs plastiques non recyclables et qu'ils diffusent au contraire des sacs biodégradables. Certains ont parfois un peu râlé, mais ils sont désormais disponibles sur les marchés du 12<sup>e</sup> arrondissement. Je vous rappelle que vous pouvez aussi utiliser les sacs en papier, en carton, etc., qui peuvent également être déposés dans les bacs à couvercle marron. Mais nous suivons ce sujet. Sachant que l'expérimentation qui se déroule aujourd'hui dans le 2<sup>e</sup> et le 12<sup>e</sup> a vocation à s'étendre à tout Paris à l'horizon 2020. Il est donc important que ces sacs biodégradables puissent être trouvés sans trop de difficultés par les Parisiens.

Concernant le baromètre comportemental, comme le disait Florence CHOPIN GENET, il s'agit d'évaluer le comportement des usagers, et notamment la qualité du tri. On a ainsi par exemple un indicateur qui est le nombre de containers refusés au moment de la collecte sélective, soit des multimatériaux, soit des déchets alimentaires. Les éboueurs sont censés ouvrir et vérifier à l'intérieur. On a donc là un premier indicateur du nombre de bacs acceptés ou refusés. Ensuite, dans les centres de tri du SYCTOM, il est procédé à une analyse de la qualité du tri. C'est comme cela que l'on peut savoir, par exemple, que les Parisiens sont de très mauvais trieurs, que la France est le plus mauvais trieur parmi les pays européens. Nous avons donc énormément de progrès à faire, et nous devons continuer à faire beaucoup de pédagogie sur tous ces sujets - bien sûr, nous nous y employons. En effet, ne pas trier a un impact considérable sur notre environnement, et, accessoirement, coûte très cher à la Ville en ramassage des ordures ménagères. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-061 AVIS)

\*\*\*

- DVD 20180041 : *Tarifification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros.*

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Nous avons décidé de nous retirer. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-062 AVIS)

\*\*\*

**Vote global des délibérations :**

- **DAC 20180041** : Subventions (834.000 euros), avenants à convention et convention avec des associations de création et de diffusion de la danse.

(DELIB 12-2018-063 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20180305** : Subvention (10.000 euros) à l'association "Mouvance d'Arts" (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2018-064 AVIS)

\*\*\*

- **DAC 20180309** : Subvention (3.000 euros) à l'association "Théâtre de l'Aquarium"(12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2018-065 AVIS)

\*\*\*

- **DASCO 20180023** : Lycées municipaux - subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros).

(DELIB 12-2018-066 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20180098** : Subvention et avenant n°2 (121 930 euros) à l'association Les "Pieds Tendres" (12<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (12<sup>e</sup>).

(DELIB 12-2018-067 AVIS)

\*\*\*

- **DFPE 20180158** : Rénovation extérieure de la crèche collective située 7 rue de Cotte dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et de son logement de fonction - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.

(DELIB 12-2018-068 AVIS)

\*\*\*

- **DJS 20180145** : Subventions (9.000 euros), au titre de la jeunesse, à 2 associations "La Camillienne et Progéniture" et convention annuelle avec l'association "Progéniture" dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2018-069 AVIS)

\*\*\*

- **DLH 20180105** : *Transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat OPH et l'Habitation Confortable. Modification de la délibération 2016 DLH 90-2.*

(DELIB 12-2018-070 AVIS)

- **DPSP 20180001** : *Subventions (264 280 euros) et conventions à 16 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018.*

(DELIB 12-2018-071 AVIS)

\*\*\*

- **DVD 20180027** : *Port de plaisance de Paris Arsenal et halte nautique du Bassin de la Villette. Avenant n° 2 au contrat de délégation de service public avec la société FAYOLLE MARINE.*

(DELIB 12-2018-072 AVIS)

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*

**Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :**

- **DASCO 20180008-G** : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires (55 694 euros), subventions (318 333 euros) et subventions pour travaux (463 630 euros).

\*\*\*

- **DASES 20180126-G** : Subventions (228.030 euros) à 13 associations, conventions et avenants avec huit d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

\*\*\*

**- VŒU 122018-016 : Vœu présenté par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, David GREAU, Adjoint à la Maire chargé des transports, de la voirie et des déplacements et les élu-e-s de la majorité municipale, relatif à la confirmation du calendrier de restructuration du réseau de bus parisien par Ile-de-France Mobilités.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Si nous avons ressenti le besoin de faire ce vœu au sein de la majorité, c'est qu'il y a presque déjà 18 mois que nous avons accompagné les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement dans la concertation du Grand Paris des bus, menée par la Région Ile-de-France, via Ile-de-France Mobilités, en lien avec la Ville de Paris et la RATP. Cette concertation avait pour objet de faire entendre les besoins, les propositions des usagers du bus dans l'ensemble de la métropole du Grand Paris, pour redessiner un réseau plus équilibré. Et, de fait, nous avons constaté, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et dans Paris en général, une forte mobilisation et des habitants et des élus, et en particulier des élus du 12<sup>e</sup> arrondissement, et des Conseils de quartier Bercy et Vallée de Fécamp.

Ile-de-France Mobilités a confirmé ces avancées lors d'un conseil d'administration qui a eu lieu en juin 2017. Depuis, les services techniques de la Ville de Paris, en lien avec la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, ont commencé à programmer les aménagements qui seront nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau réseau. Or, depuis l'été 2017, la Région Ile-de-France ne s'est toujours pas engagée sur un calendrier de déploiement ni sur les moyens budgétaires à consacrer à ce nouveau réseau, bien qu'ayant affiché un objectif de 200 bus supplémentaires à déployer au lancement de la concertation.

Aussi demandons-nous simplement, à travers ce vœu, que la Région Ile-de-France confirme le calendrier de mise en œuvre du Grand Paris des bus à Paris et dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en particulier, à savoir le calendrier initialement prévu au printemps 2019. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Sur ce vœu, y a-t-il des explications de vote ? M. MARGAIN ? »

**M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais intervenir parce que vous avez cette tendance à mettre en cause la volonté de la Région, si j'ai bien compris, à travers Ile-de-France Mobilités, de respecter le calendrier. Ma réponse tiendra en fait en un mot : balayez un peu devant votre porte. La réalité, c'est qu'un certain nombre de critères ont été demandés de la part d'Ile-de-France Mobilités à la Ville de Paris pour des aménagements de voirie.

Pour faire bien mon travail, et parce que je n'ai pas l'habitude de parler de choses que je ne connais pas et que je ne maîtrise pas totalement les dossiers de transports, j'ai quand même appelé Ile-de-France Mobilités concernant le 12<sup>e</sup>. Je pense que votre vœu porte sur tout Paris, mais parlons du 12<sup>e</sup>, car il faut dire aux habitants du 12<sup>e</sup> qu'il y aurait certaines choses à faire que vous ne faites pas. Par exemple, la création d'un terminus Porte Dorée, avec la possibilité d'implanter un local pour les machines... Vous me répondrez après, Mme la Maire, je vous en prie, il n'y a aucun problème. L'amélioration du marquage au carrefour avenue Daumesnil- Laperrine. De la même manière, sur l'avenue Daumesnil qui amène au périphérique, l'amélioration du marquage. De la même manière, à la Porte Dorée, la création d'un couloir de bus sur l'avenue Daumesnil entre la rue Vivien et la place Edouard Renard.



Voilà ce qu'Ile-de-France Mobilités m'a répondu. Ce sont là cinq sur les cent et quelques dossiers qui vous ont été présentés à la Ville de Paris pour que vous puissiez faire en sorte que les bus roulent à un peu plus de 6 km/h en moyenne. Il s'agit en effet de la moyenne de vitesse des bus. Je me suis entretenu sur ce dossier avec Mme PECRESSE. C'est en effet la deuxième fois que vous essayez de nous mettre en défaut quant à notre volonté de mettre en place le plan bus. Je ne vois pas pourquoi nous ne voudrions pas le mettre en place. Nous sommes là un peu dans la politique politicienne. Mme PECRESSE déclare : « On a commandé des bus, mais on ne peut pas vous les livrer car les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés ». Telle est la réponse de l'opposition : « Faites les travaux minimums, et relancez-nous sur la volonté de la Région, qui n'a pas bougé d'un iota, de mettre des bus électriques ou des bus propres dans la ville de Paris ».

Voilà ma - notre - réponse. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. MARGAIN. Vous avez dressé une liste non exhaustive des aménagements de voirie que nous nous sommes engagés à faire. Je les ai moi-même validés avec la RATP et les représentants d'Ile-de-France Mobilités. Tous ces dossiers concernant le 12<sup>e</sup> arrondissement - je ne m'exprimerai pas pour mes collègues des autres arrondissements, mais peut-être Christophe NAJDOVSKI pourra-t-il confirmer -, tous ces aménagements ont été instruits, validés et transmis à Ile-de-France Mobilités. De notre côté, nous avons donc fait tout ce qui était de notre responsabilité. Et j'ai moi-même supervisé, avec David GREAU et les services de la Ville, l'ensemble des aménagements nécessaires, en particulier à la Porte Dorée, vous avez raison, pour aménager un terminus de bus qui viennent du Val-de-Marne. Cela va coûter de l'argent à Paris, créer un peu de nuisances pour les habitants de la Porte Dorée. Mais nous avons en effet considéré comme important le fait d'améliorer la desserte du Bois de Vincennes en autorisant ce bus à arriver dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, à la Porte Dorée, et à faire la connexion avec la ligne 8.

Nous avons très bien travaillé sur tous ces sujets. Tout le travail côté Ville a été fait dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. D'où ce vœu, puisque, à notre connaissance, nous n'avons pas de retour. Et il faut maintenant faire vite pour réaliser ces travaux, afin que les bus puissent arriver, vous avez raison. Nous n'avons pas de confirmation de calendrier. C'est pour cela que nous avons fait ce vœu. »

Considérant le projet de restructuration du réseau de bus parisien, mené par la Région Ile-de-France via Ile-de-France Mobilités, en lien avec la Ville de Paris et la RATP, visant à réorganiser le réseau pour mieux répondre aux enjeux de la zone dense du Grand Paris ;

Considérant que ce projet doit permettre au nouveau réseau de bus, aujourd'hui structuré principalement autour de cinq pôles dans le centre de Paris, de mieux desservir l'ensemble des arrondissements, et d'améliorer la desserte des quartiers périphériques et des communes limitrophes ainsi que l'accès aux Bois de Boulogne et de Vincennes ;

Considérant la concertation du « Grand Paris des Bus » organisée de l'automne 2016 au printemps 2017 et la forte mobilisation de la Maire et des élus du 12<sup>e</sup> arrondissement, relayant celle des habitants, en particulier au sein des Conseils de quartier de Bercy et Vallée de Fécamp ;

Considérant les avancées obtenues grâce à cette mobilisation collective, confirmées par le Conseil d'administration d'Ile-de-France-Mobilités le 28 juin 2017 ;

Considérant en particulier la forte mobilisation des usagers du bus du 12<sup>e</sup> arrondissement et les intenses négociations avec Ile-de-France-Mobilités, ayant débouché sur un maintien du lien entre le 12<sup>e</sup> et la rive gauche de Paris via la ligne 87 et la ligne 24 ;

Considérant que deux lignes (71 et 215), desserviront nouvellement le 12<sup>e</sup> arrondissement et le secteur de la future Université Sorbonne Nouvelle, dont l'ouverture est programmée en septembre 2019 ;

Considérant que la nouvelle ligne 77 et la ligne 201 prolongée à la Porte Dorée permettront une desserte fortement améliorée du Bois de Vincennes, répondant ainsi à la demande des habitants du 12<sup>e</sup> et des communes riveraines comme des usagers et équipements du Bois (sportifs, culturels, de loisirs) ;

Considérant, en particulier, qu'il est nécessaire d'améliorer la desserte par les transports en commun de la Pelouse de Reuilly, qui accueille notamment les cirques et la Foire du Trône, pour limiter les nuisances dues à la circulation et contribuer aux mesures d'apaisement de ce secteur, déployées par la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement et la Mairie de Paris ;

Considérant que les prolongements respectifs des lignes 91 et 72 à la Gare du Nord et à la Gare de Lyon permettront de préfigurer des Lignes à Haut Niveau de Service entre les gares parisiennes et sur les Quais de la rive droite ;

Considérant que l'ensemble de ces évolutions sont à même d'améliorer considérablement la desserte du 12<sup>e</sup> arrondissement grâce à ce moyen de transport accessible et peu polluant ;

Considérant que la Ville de Paris a d'ores et déjà programmé l'ensemble des travaux de voirie nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau réseau ;

Considérant les récentes annonces de la Présidente de la Région Ile-de-France, laissant craindre un décalage du calendrier de réalisation du Grand Paris des Bus.

**Sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, David GREAU, Adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie et des déplacements et de l'ensemble des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

**la Région Ile-de-France confirme le calendrier de mise en œuvre du Grand Paris des Bus à Paris et dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, à savoir le printemps 2019.**

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.  
(DELIB 12-2018-073 VCEU)

**- VCEU 122018-017 : Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale, relatif au soutien des mobilisations contre la réforme de la SNCF.**

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire. Tout est inscrit dans l'exposé des motifs, qui est assez long. Nous rappelons qu'une mobilisation est en cours ; que l'objet de cette mobilisation quant à la réforme de la SNCF est le maintien d'un véritable service public ferroviaire en France. Nous comptons, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, deux gares majeures et un certain nombre de cheminots, qui sont des habitants, des usagers du 12<sup>e</sup>. Nous souhaitons, à travers ce vœu, de manière assez simple, que le gouvernement puisse revenir sur le projet de réforme de la SNCF pour créer les conditions d'un véritable plan de développement du service public ferroviaire qui permette de relever les défis lancés en matière d'aménagement du territoire, en matière de mobilité, en matière de lutte contre le réchauffement climatique, et qui réponde aux besoins sociaux exprimés. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Y a-t-il des explications de vote sur ce vœu ? Oui. S'agissant d'un vœu relatif à la situation nationale, chacun a le droit de s'exprimer très librement. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Si vous le permettez, je vais aller vite, mais je vais utiliser mon temps de parole pour ce vœu et le suivant - comme cela, ce sera fait. En effet, une nouvelle fois, comme je l'ai déjà critiqué lors des Conseils précédents, nous allons devoir nous prononcer sur des vœux dont la portée va bien au-delà des compétences et problématiques de notre propre arrondissement, voire de notre commune, qui sont sans rapport avec le programme de mandature, et dont le seul objectif commun semble être d'interpeller, de critiquer, de caricaturer l'action du Gouvernement. Je rappelle que nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale.

Ces deux vœux sont présentés au nom des groupes de la majorité municipale, mais dont les considérants de celui contre la réforme de la SNCF semblent avoir été télégraphiés par la CGT. Il m'apparaît, une fois encore, comme les vœux auxquels je m'étais opposé les fois précédentes, caricatural et mensonger.

Rappelons rapidement que l'ouverture à la concurrence ne signifie absolument pas la privatisation de la SNCF. La loi crée une société au capital incessible. Cette ouverture n'est ni une nouveauté, ni une surprise ; elle a été décidée au niveau européen par tous les pays européens en 2015, et elle a été votée par l'Assemblée Nationale fin 2016. Ce que propose le Gouvernement, c'est une ouverture à la concurrence progressive. Il n'y a pas de fermeture des petites lignes. De plus, 36 milliards d'investissement sont prévus pour les 10 prochaines années pour la rénovation du réseau.

S'agissant des salariés dont vous parlez, le gouvernement a décidé l'arrêt des recrutements au statut qui est nécessaire pour assurer à terme l'équité entre tous les salariés du secteur ferroviaire, mais sans revenir sur les droits des cheminots actuels. Le gouvernement, en concertation avec les syndicats réformistes, a fait le choix d'un haut niveau de garantie sociale. Les cheminots actuels gardent leur statut, à la demande de la CFDT. Ils emporteront leurs droits dans ce qu'ils ont appelé, dans le cadre de la loi, « le sac à dos social ». Cette modernisation de la SNCF est la condition nécessaire à une reprise partielle ou totale de la dette, comme l'a annoncé le Président. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Cher collègue... »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je vais aller vite. Je vous ai dit que je prenais le temps de deux vœux. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous avez donc droit à 2 minutes. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Laissons les syndicats réformistes comme la CFDT et le gouvernement négociier plutôt que de suivre le jusqu'aboutisme de la CGT.

Vous avez compris que je voterai contre ce vœu.

Concernant le vœu suivant, relatif à l'accueil des migrants et des réfugiés, il demande notamment la suppression du délit de solidarité dans les plus brefs délais. Je m'interroge. Une fois encore, c'est du niveau de l'Assemblée Nationale. Mais pourquoi ne pas l'avoir fait demander pendant les 5 ans de mandat de François HOLLANDE ? Le débat est certes légitime, il est complexe et il se déroule à l'Assemblée. Il y est justement étudié des amendements pour distinguer les actes des citoyens généreux de ceux des profiteurs de misère.

Je ne participerai pas au vote.

Cela dit, pour conclure, je ne souhaite plus être automatiquement associé à des vœux qui ne reflètent pas mes opinions. C'est pourquoi j'ai décidé ce soir, comme je l'ai annoncé à Emmanuel GREGOIRE et à la Maire, de quitter le groupe socialiste, radical et citoyen, et vous demande de bien vouloir changer son nom - mais c'est un détail. J'inscrirai dorénavant mon action et mes prises de parole dans la lignée de celles du groupe démocrate et progressiste au Conseil de Paris, présidé par Julien BARGETON, qui entend participer à l'élaboration de la politique municipale tout en soutenant la politique impulsée par le Président Emmanuel MACRON et conduite par le gouvernement d'Edouard PHILIPPE.

Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci M. Fabrice MOULIN. Je vous ai laissé un peu plus de temps, mais je vous rappelle, aux uns et aux autres, que le temps d'expression pour une position de vote sur un vœu est d'une minute. Mme MONTANDON. »

**Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« La réforme de la SNCF nous paraît incontournable. Et ce vœu qui - au détour, je le précise aussi - n'a pas forcément sa place en Conseil d'arrondissement, montre aussi à quel point la majorité socialiste du 12<sup>e</sup> est marquée par une idéologie d'un autre temps.

La division actuelle des compétences de la SNCF engendre une inefficacité. Par exemple, dans une même gare, ce n'est pas la même direction de la SNCF qui gère les quais, les panneaux selon le lieu où ils se trouvent, ou encore les verreries. En effet, cette réforme devrait permettre d'avoir un chef de gare qui coordonne tout ceci, et cela nous semble de bon sens. La réforme permettra également de se mettre en conformité avec l'ouverture à la concurrence. Là encore, je ne pense pas que le CA soit le lieu de débats sur l'ouverture à la concurrence, surtout que celle-ci a été actée il y a de nombreuses années, et notamment sous des mandatures de gauche.

Nos pays voisins se sont ouverts à la concurrence. Par exemple, l'Allemagne, il y a plus de 20 ans, ce qui a permis une diminution de plus de 25% des coûts. Ou encore l'Italie, qui l'a fait en 2012, avec une diminution du prix des billets pour les voyageurs.

Alors, que défendez-vous avec ce vœu ? Beaucoup de fantasmes, j'ai l'impression. Tout d'abord, le statut des cheminots. Vous le savez très bien, cela a été répété, les cheminots actuels ne verront pas de modifications sur leur statut, ils le conserveront ; seuls les nouveaux entrants ne seront pas contractualisés. C'est pareil, beaucoup de fantasmes aussi sur la privatisation. Les titres seront incessibles. C'est-à-dire que la SNCF, en effet, restera au capital détenu par l'Etat, et non pas privatisée.

Le seul point vis-à-vis duquel nous pensons qu'il faut effectivement rester vigilant est celui du maintien des lignes dites « petites ». Mais là encore, si l'on regarde l'exemple de l'Allemagne, qui a conduit des réformes similaires, elle a pu voir se développer ces lignes sur des territoires plus éloignés.

Si bien que, vous l'avez bien compris, nous voterons contre ce vœu, en espérant ne pas avoir tout le temps à répondre, en Conseil d'arrondissement, de vœux qui ne nous concernent pas et qui sont purement nationaux.

Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme MONTANDON. M. BONNET. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Ce vœu concerne les Parisiens et va dans le sens de la politique municipale majorité de gauche à Paris, pour deux raisons évidentes. Première raison, dans cet arrondissement, nous sommes fortement marqués par le réseau ferré, et nous le disons à chaque fois que nous parlons de Bercy-Charenton, à chaque fois que nous parlons de la gare de Lyon, à chaque fois que nous parlons de la gare de Bercy. Nous le disons aussi à chaque fois que nous parlons du logement social, puisque l'un des principaux investisseurs dans cet arrondissement est ICF La Sablière, et des cheminots habitent notre arrondissement. C'est donc la première raison pour laquelle nous devons nous inscrire dans ce débat qui concerne les Parisiens, les habitants du 12<sup>e</sup> et notre arrondissement qui est d'abord concerné par les gares.

La deuxième chose, ce sont les engagements municipaux. On entend beaucoup de gens parler de la lutte contre la pollution, beaucoup de gens qui nous annoncent des mesures, et monts et merveilles sur la réduction de la place de la voiture. Eh bien, la première chose que nous devons avoir en tête est que 95% des marchandises qui entrent dans Paris viennent en camion au diesel, et non pas par le rail ou par le fleuve. Dès lors, ce que l'on pourrait faire en premier lieu pour moderniser la SNCF consisterait à investir : investir

dans le réseau, investir dans le fret, dans le rail. Et ce n'est pas le statut des cheminots qui changera quoi que ce soit à ce sous-investissement et à ce problème chronique.

Enfin, de nombreux Parisiens et de gens qui viennent travailler à Paris prennent les RER, notamment le RER C, qui s'arrête gare de Lyon et qui est exploité par la SNCF. Que dire de l'état des RER dans notre région ? Une catastrophe. Nous le disons sans arrêt également sur le RER B. Certes, ce n'est pas dans le 12<sup>e</sup>, mais en ce qui concerne notre arrondissement, nous le disons sur le RER C. Donc, la première des choses que nous devrions porter en tant qu'élus de la majorité municipale, c'est une réforme qui permette le réinvestissement dans le chemin de fer notamment dans notre arrondissement. Et c'est pour cela que je soutiens ce vœu et que je le co-signe. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. BONNET. Je vous rappelle que vous avez une minute, et pas deux. Mme ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Comme souvent dans ce type de réforme, tout le monde s'accorde sur les constats et la nécessité de sortir du statu quo. Et c'est la manière d'y parvenir qui est totalement différente. C'est donc argument contre argument. Et aucun ne fera changer son interlocuteur d'avis. Ainsi, nul besoin de reprendre point par point les considérants pour expliquer une autre vision de la réforme, surtout que mes collègues précédemment, sauf M. BONNET, l'ont déjà fait.

Ainsi, je ne rappellerai qu'une chose, que personne n'a encore rappelée. C'est sous le mandat de François HOLLANDE qu'a été décidée l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires. Il l'a rappelé pas plus tard que le 12 avril dans un Facebook Live avec France Inter. Et cette décision a été prise à la suite d'un accord européen. Ainsi, le gouvernement actuel met en place cet accord européen entériné par M. HOLLANDE.

Tout cela est logique. Je suis européenne, donc tout cela est très normal. Mais, sans surprise, je voterai contre ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci d'avoir été la seule à respecter le temps de parole. M. TEISSEIRE. »

**M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Bonsoir. Pour commencer, concernant l'ouverture à la concurrence, l'article 5 au paragraphe 4 du règlement européen intitulé « Obligations du service public » permet à l'Etat de désigner la SNCF comme unique prestataire. Cela, déjà, c'est faux.

Ensuite, pourquoi une réforme de la SNCF ? Une dette de 50 Mds € liée essentiellement à la création de lignes à grande vitesse sur fonds propres de la SNCF au lieu de l'Etat. Un réseau en très mauvais état, faute d'entretien, lié aux investissements TGV. De trop nombreuses pannes et retards en raison de l'état du réseau. Et que propose la réforme ? La fin du statut du cheminot, sans effet sur la dette. Le passage à une société anonyme, sans effet sur la dette. Et l'ouverture à la concurrence, qui risque de réduire encore les bénéfices de la SNCF sur les quelques lignes de TGV rentables qui ont coûté une fortune et qui vont rapporter dans l'avenir à des compagnies privées.

Cette réforme n'a aucune chance de résoudre le problème soulevé, d'autant que le gouvernement ne veut pas s'engager à reprendre la dette qui est le problème central, même si le Président, dimanche soir, a évoqué de manière très évasive que, peut-être, si les cheminots se soumettent, l'Etat reprendra une partie de la dette, sans doute d'ici 2020.

En revanche, la réforme autorise, dans un avenir plus ou moins proche, la privatisation des lignes rentables, et la régionalisation des autres, et donc, faute de financement, de nombreuses fermetures.

Le but, difficilement caché par l'actuelle majorité, est de s'offrir le scalp des cheminots, obtenir un trophée pour les libéraux, à l'image des mineurs pour Thatcher et des aiguilleurs du ciel pour Reagan. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il va falloir conclure, M. TEISSEIRE. »

**M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Ah non !... »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Si, si. »

**M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« J'avais encore plein de choses à vous dire. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je n'en doute pas, mais, normalement, c'est une minute pour une explication de vote. Allez-y, donc, mais il faut conclure. »

**M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur le problème d'organisation, à mon avis, il faut s'adresser plutôt à M. PEPY qu'aux cheminots, c'est-à-dire au dirigeant. En effet, nous avons vécu des restructurations multiples et variées qui font que chacun travaille dans un silo étanche et que l'on ne peut plus travailler ensemble. Pour travailler avec mes collègues, par exemple, il faut que je fasse des contrats client-fournisseur : ce ne sont plus mes collègues cheminots. Quant à la perte du statut, vous serez les premiers, quand nous ne serons plus assez nombreux, à dire qu'il coûte trop cher et qu'il faudrait le supprimer. Il est donc effectivement en danger.

J'ai encore énormément de choses à vous dire, mais une minute, ce n'est pas assez. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. TEISSEIRE, pour cette intervention et cette explication de vote. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. »

**M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant les mouvements sociaux initiés le 22 mars 2018 contre la privatisation programmée de la SNCF et des services publics ;

Considérant qu'une offre de transports publics à la hauteur des besoins de chacun, accessible à toutes et à tous et assurant une meilleure liaison entre les territoires, est indispensable aux Parisien-ne-s et Francilien-ne-s et qu'elle contribue à la réalisation des objectifs environnementaux du Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris ;

Considérant que Paris compte sept gares, dont deux dans notre arrondissement, des milliers de salariés qui travaillent dans Paris et 4 300 cheminot·e-s et leurs familles, qui méritent notre soutien dans ce moment stratégique pour l'avenir d'un bien public ;

Considérant que le Premier Ministre Édouard Philippe a annoncé, le 22 février 2018, des retards importants dans la réalisation de certains tronçons du futur métro du Grand-Paris et a dit viser une réduction du coût de 10 % ;

Considérant que le rail ne capte que 3 % des marchandises transportées en Ile-de-France et moins de 10 % au plan national pour FRET SNCF ;

Considérant le « rapport Spinetta », remis au gouvernement le 15 février 2018, préconise la fermeture de près de 9 000 kilomètres de voies ferrées dites secondaires ;

Considérant que le Gouvernement, sur la base de ce rapport, met en œuvre une réforme de la SNCF par ordonnances, réforme qu'il qualifie de « nouveau pacte ferroviaire », qui accélère l'ouverture à la concurrence ;

Considérant que le réseau de transport ferré et son exploitation pour le transport des passager·e-s et des marchandises relèvent d'un service public, service public qui ne peut s'exercer que dans le cadre d'un monopole de l'État ;

Considérant que cette ouverture à la concurrence du service national public du transport ferroviaire fait craindre la création d'entreprises de main d'œuvre à bas coûts avec des conditions de travail dégradées, qui se livreront à une concurrence importante, dégradant ainsi la qualité du service public du transport ferroviaire et le niveau de sa sécurité ;

Considérant que la dette ferroviaire n'est pas la dette des cheminots, mais qu'elle est liée à la politique en faveur du TGV, légitime et ambitieuse mais non financée, qui a été conduite au détriment de l'entretien du reste du réseau (TER et RER) ;

Considérant que l'on peut craindre qu'un certain nombre de lignes, jugées non rentables du point de vue financier, finissent par être fermées ;

Considérant que le service public ne vise pas des objectifs de rentabilité financière de court terme mais a pour mission proposer un service aux usager·e-s qui en ont besoin, de relier et de désenclaver les territoires, pour construire un réseau de transport socialement et environnementalement juste ;

Considérant qu'en matière de coûts externes (coûts des accidents, des bruits, de la pollution de l'air, de l'impact sur la biodiversité, etc.), le transport ferré est le moins couteux des modes ; il est par exemple 9 fois moins cher que la voiture individuelle ;



Considérant le mouvement social grandissant pour la défense des services publics, en lien avec la baisse des budgets publics et du nombre de fonctionnaires, ainsi que la casse mortifère de la santé publique comme d'autre corps d'État ;

Considérant que le chantier « Action publique 2022 » que prévoit le gouvernement n'annonce rien de bon avec 60 milliards d'euros de baisse de la dépense publique, délégations aux acteurs privés, ainsi que la suppression programmée de 120 000 postes de fonctionnaires, de plus en plus de recrutements sous contrat, qui préfigurent des attaques sur le statut des fonctionnaires ; tout ceci au détriment des conditions de travail des agents et de la qualité des services rendus à la population ;

Sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

- Le Gouvernement revienne sur son projet de réforme de la SNCF afin de créer les conditions d'un véritable plan de développement du service public ferroviaire permettant de relever les défis qui lui sont lancés en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de lutte contre le réchauffement climatique et de réponse aux besoins sociaux.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 7 voix :

01 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen : M. MOULIN  
05 voix groupe Les Républicains  
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-074 VCEU)

\*\*\*

***- VCEU 122018-018 : Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale, relatif à l'accueil des migrant.e.s et réfugié.e.s.***

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Vous le savez, chers collègues, depuis 2015, le développement régulier de campements insalubres dans les rues de notre ville souligne l'inadaptation et l'insuffisance des dispositifs d'accueil des migrants à l'échelle européenne, nationale, et qui se matérialisent dans notre ville. Face à ces situations nombreuses et récurrentes, la Maire de Paris a interpellé et travaillé avec les gouvernements successifs pour que les réponses nécessaires puissent être apportées à cette crise humanitaire qui maintient des personnes vulnérables, fragilisées par l'exil, dans un dénuement extrême.

Il n'est pas normal de croiser en bas de chez soi, dans le cœur de notre ville, la capitale de notre pays, autant de femmes, d'hommes et parfois même des enfants qui dorment dehors. Nous sommes tous mobilisés aux côtés des Parisiens et des Parisiennes pour venir en aide aux migrants présents dans les campements, notamment en créant des lieux de premier accueil humanitaire - ce fut le cas à la Porte de La Chapelle ou encore à Ivry-sur-Seine - et par un soutien aux associations qui sont engagées dans cette aide alimentaire et l'accès aux soins des plus précaires.

La Maire de Paris a ainsi souhaité élaborer un plan de mobilisation de la Communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, doté de 18 engagements portés par une centaine d'acteurs différents. Et je suis fière que le 12<sup>e</sup> arrondissement ait pris toute sa part à cette mobilisation.

Aujourd'hui, nous constatons une recrudescence des campements parisiens et l'absence de mise à l'abri par l'Etat, dont c'est la compétence, d'un dispositif effectif de premier accueil inconditionnel des migrants primo-arrivants en relais du centre humanitaire à la Porte de La Chapelle, qui a fermé le 31 mars, comme la Maire de Paris s'y était engagée, en raison de l'installation du début des travaux du campus Condorcet.

Aujourd'hui, plus de 2.000 personnes survivent actuellement dans des campements insalubres situés Porte de La Villette et aux abords du canal Saint-Martin, dans des conditions qui sont indignes et qui déshonorent notre pays.

Le Défenseur des Droits, Jacques TOUBON, l'a rappelé récemment aux députés de la Commission des lois la semaine dernière : les droits fondamentaux ne sont pas des notions abstraites. Ce sont simplement des droits fondamentaux qui se vivent au quotidien, sur les trottoirs du boulevard de La Villette.

Alors, il faut que nous continuions à agir ensemble. Et c'est l'objet de ce vœu, qui interpelle l'Etat, bien évidemment, sur ses compétences, mais aussi sur le délit dit de solidarité. Car l'aide non lucrative apportée par des citoyens à ces personnes ne doit plus être un délit. Et nous l'avons déjà initiée, cette réforme, avant 2017, cher Fabrice MOULIN, chers collègues. Nous souhaitons aujourd'hui soutenir, conformément à l'avis de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, l'abrogation, dans les plus brefs délais, de ce délit dit de solidarité, en modifiant l'article L. 622-1 du CESEDA, de telle sorte que seule l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier effectués dans un but lucratif soit sanctionnée - et non pas l'action bénévole.

Au moment où le débat sur la loi Asile et Immigration se déroule à l'Assemblée nationale aujourd'hui même, nous souhaitons, par ce vœu, apporter tout notre soutien au déploiement et à l'intensification, par la Ville de Paris, de son action à destination des

migrants telle que définie dans le plan de mobilisation de la Communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, en plein accord avec les principes énoncés dans le manifeste dit de Grande Synthe.

Je vous remercie et passe la parole à tous ceux et toutes celles qui veulent s'exprimer sur ce vœu élaboré à partir de plusieurs propositions émanant de différents élus de différents groupes de la majorité municipale.

Mme TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Vous évoquez, avec ce vœu, un dossier parfaitement sensible et également assez révélateur de la confusion des missions de chacun. Nul ne peut mettre en cause ou ne peut discuter des efforts et de l'énergie déployés, tant par les associations que par les citoyens ou la Ville de Paris dans l'accueil des migrants. Pourtant, nous nous interrogeons sur le caractère politicien de la rédaction de ce vœu et sa présentation. En effet, après quelques renseignements pris, il apparaît que ce vœu n'a pas été présenté dans le 10<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> arrondissement, pourtant extrêmement concernés par cette arrivée massive de migrants. S'agit-il donc d'un désaccord de fond entre les élus pro et anti-gouvernement ? Mais je crois que ce dossier vaut mieux que ces chicayas politiciennes.

Pourquoi n'intervenez-vous pas directement auprès du législateur, puisque la loi se discute, plutôt qu'en Conseil d'arrondissement qui, comme chacun le sait, n'a qu'un avis consultatif qui sera rediscuté en Conseil de Paris pour adoption ? Mais, puisque vous amenez en séance ce débat national, eh bien, écoutez, nous allons nous plier à l'exercice.

La tradition de l'hospitalité de la France et la dignité de l'accueil des réfugiés, à notre sens, ne pourront perdurer que si le gouvernement se montre ferme à l'égard des migrants qui ne relèveraient pas du droit d'asile. Le manifeste de Grande Synthe, auquel vous faites référence et que vous proposez de soutenir, ne distingue pas les migrants politiques des migrants économiques, alors que la distinction importe pour que le droit d'asile demeure intangible. Elle importe aussi si l'on souhaite que l'accueil se fasse dans de bonnes conditions, avec un objectif qui sont des fins d'intégration.

Le projet de loi Asile et Immigration propose, contrairement à la lecture que vous en faites, quelques points intéressants, notamment réduire le délai d'instruction et de recours pour les demandes d'asile, qui contribuera, nous l'espérons, à fluidifier le dispositif d'asile aujourd'hui saturé au point que les centres d'hébergement d'urgence servent plutôt de palliatif aux dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile. Le panel des mesures contenues dans la loi pour lutter contre l'immigration irrégulière est également intéressant, dans la mesure où l'on veut faire une politique de régulation des flux migratoires, notamment réduction des délais de recours, contre les refus d'asile d'un mois à 15 jours et augmentation des durées de rétention.

Tout le monde a parlé plus de 2 minutes... »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous ai fait signe il y a 2 minutes, justement, et pas avant. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Et enfin, l'alignement sur les autres pays européens de la durée de rétention administrative.

Pour toutes ces raisons et parce que nous ne voulons pas nous livrer à votre combat politicien, nous allons bien évidemment voter contre ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ce n'est franchement pas un combat politicien, mais ce n'est pas grave. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Si, si. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous donnerai quelques éléments de réponse tout à l'heure. M. BONNET. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je me félicite de ce vœu et nous le voterons, puisque nous sommes également à l'origine de sa rédaction. Je voudrais dire que j'étais, avec Mme la Maire et certains adjoints, au campement de La Chapelle vendredi il y a 15 jours. Et j'ai pu voir près de 2.000 personnes. On n'a jamais connu un tel camp à Paris. 2.000 personnes qui sont entassées dans un campement au bord du canal à la porte de Paris, ville des lumières, ville des Droits de l'Homme. Le Président de la République nous fait un super show dans le bureau de la Déclaration des Droits de l'Homme, justement. Ce n'est pas mal, mais on aurait aimé le voir sur le terrain.

Je voudrais dire à Mme TAPIERO que ce vœu n'est pas du tout politicien, parce que nous ne sommes pas les seuls à nous rendre sur place. Ce weekend, s'y trouvait l'archevêque de Paris, Monseigneur Michel Aupetit, qui, dans la ligne de l'appel du Pape François, appelle à en faire davantage pour l'accueil des migrants. Vous voyez que ce ne sont pas les communistes qui portent cette conception, ce sont plusieurs personnalités qui ont à cœur l'humanité, qui ont à cœur l'accueil du prochain et qui ne font pas de tri, quelle que soit l'origine, quelle que soit la race, quel que soit le pays d'origine. Ils se battent contre des choses simples : contre la guerre dans le monde, pour la paix, la dignité humaine et l'accueil de son prochain.

Voilà l'esprit de ce vœu, et je me réjouis d'ailleurs qu'il soit porté par Dominique VERSINI, mon cher collègue Fabrice MOULIN, et d'autres personnes du groupe auquel vous appartenez. Alors, si j'ai bien compris, ce soir, vous changez de groupe. Une question qui m'est posée est simple : quittez-vous aussi votre mandat d'adjoint, puisque les personnes de votre groupe auquel vous vous référez ne sont plus membres de l'exécutif ? Il y a des choses simples, qui font notre origine à Paris, qui sont nos actes d'engagement de mandature. Si vous ne voulez pas les continuer, eh bien, rendez votre écharpe. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. BONNET, on parle d'un vœu, il est mieux de ne pas trop généraliser. Et les problèmes de la majorité seront traités en interne de celle-ci, si vous le voulez bien, et sous ma responsabilité également, puisque c'est moi qui suis responsable de l'exécutif dans cet arrondissement... Non, il a dit les choses très clairement, M. BONNET. Il a annoncé des choses très clairement sur le groupe et la majorité. Et en ce qui concerne

les décisions quant à la majorité, si vous le voulez, nous en discuterons ensemble - pas en Conseil d'arrondissement devant tout le monde.

Mme ROTA, vous avez également souhaité prendre la parole. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Mme la Maire. Depuis le début de la crise migratoire en 2015, nous avons fait preuve de soutien envers les actions menées par la Ville en faveur de l'accueil des réfugiés dans les meilleures conditions possibles. D'ailleurs, en 2015, un précédent vœu, déposé par le groupe Europe Ecologie - les Verts et le groupe communiste, m'avait permis de rappeler mes convictions sur le sujet, les manquements de l'Europe et l'utilité de raccourcir les délais d'attente sur les demandes d'asile.

En outre, je souhaitais dire un mot sur le sort des mineurs non accompagnés ou mineurs isolés étrangers, dont la compétence relève du Département, et non de l'Etat. Et le groupe UDI-MODEM, au Conseil de Paris, a demandé, à plusieurs reprises, des garanties. Notre arrondissement est directement concerné par l'accueil des mineurs non accompagnés, grâce à l'action des associations, de manière plus ou moins légale mais tout à fait primordiale.

La deuxième demande sur l'abrogation du délit de solidarité, sauf effectué dans un but lucratif, est aussi une demande faite par des députés actuellement. Et cela devrait, à n'en pas douter, être adopté par les parlementaires.

Comme en 2015, je m'abstiendrai sur ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci Mme ROTA. M. TOUZET. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Cela a été dit, et j'insiste : nous sommes confrontés, avec la question de l'accueil des migrants, à une crise humanitaire et planétaire qui est installée dans la durée. Face à cette crise humanitaire, lorsqu'il est question de droits fondamentaux de la personne, Mme TAPIERO, non, nous ne faisons pas le tri entre les exilés, nous ne faisons pas le tri entre ceux qui fuient la guerre, ceux qui fuient la misère, ceux qui fuient les dérèglements climatiques. Et nous portons une réponse très claire, qui est le principe d'hospitalité universelle, le principe d'accueil inconditionnel et de responsabilité partagée entre toutes celles et tous ceux, à tous les niveaux, qui sont confrontés à ce défi de l'hospitalité.

Hélas, les pouvoirs publics, au plus haut niveau, n'ont pas pris ce chemin. L'Union européenne s'est débordée préoccupée de garder ses frontières et de faciliter les reconduites à ces frontières. L'Etat français, en rupture avec sa tradition d'accueil, a choisi, de plus en plus, d'engager une politique migratoire d'une dureté sans précédent, avec la remise en cause du principe d'hébergement inconditionnel, le doublement de la durée de mise en rétention, la réduction des délais de recours pour le droit d'asile, les mauvais traitements faits notamment aux migrants mineurs, les poursuites pénales contre les associations et les citoyens qui viennent en aide aux migrants - c'est un des objets de ce vœu, et je ne suis pas sûr du tout que le Parlement s'achemine vers un progrès sur cette question.

Heureusement, il y a des citoyens, des territoires, des communes qui ont choisi l'hospitalité, l'accueil inconditionnel. Et c'est d'ailleurs pour cela que ce vœu est tout à fait approprié. En effet, Mme la Maire l'a rappelé, déjà, à Paris, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous prenons une part importante à ce travail d'accueil, d'hospitalité. Et nous voulons continuer, dans le cadre, notamment, du travail entamé à Grande Synthe, à travailler avec les autres collectivités dans ce sens de faire de nos villes un refuge pour les migrants.

Je vous remercie donc de voter ce vœu avec nous. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, vous avez demandé à prendre la parole également. »

**Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci beaucoup Mme la Maire. Merci aussi à M. TOUZET d'évoquer l'initiative exemplaire de Grande Synthe. Mais Paris n'a effectivement pas à rougir par rapport à toutes les actions menées actuellement. Je vous rappelle que, le 15 février dernier, s'est tenue la Nuit de la Solidarité, qui a donné lieu à un engagement citoyen sans précédent pour tordre le cou aux chiffres fantasmés que l'on voit dans les journaux, qui racontent n'importe quoi. Là, pour la première fois, nous avons été en capacité de compter combien de personnes vivent réellement dans la rue à Paris. On a pu noter l'engagement des élus, qui étaient là, présents, nombreux, ce soir-là, et des citoyens surtout qui œuvrent dans le sens de la solidarité. Nous sommes en effet pour lutter contre ce délit qui paraît complètement en inadéquation avec ce que nous sommes : une terre d'asile, une terre d'accueil. Et surtout, il existe de nombreuses formes de solidarité sur des sujets qui ne sont pas faciles. Je suis au quotidien avec ces personnes, je sais donc de quoi je parle.

L'hospitalité est, pour nous, importante, tout comme l'accueil inconditionnel. Il est vrai que l'application du règlement de Dublin III est aussi à rejeter. Il faut également reconnaître le statut de réfugié de l'environnement. M. BONNET l'a rappelé : certes, il existe des conditions géopolitiques, mais il ne faut pas oublier le dérèglement climatique qui ne vous aura pas échappé. Il faut aussi prendre en compte ces mouvements. Notons également la fin de la hiérarchisation entre les diverses migrations et une réelle protection des publics vulnérables. Comme l'a rappelé Mme la Maire, il y a effectivement des mineurs, des femmes - nous avons rencontré beaucoup de familles, ce soir-là - et des personnes homosexuelles chassées de leur pays.

Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. D'autres interventions ? Non.

Quelques petits commentaires. Ce n'est pas parce que nous interpellons le Gouvernement ou la Région Ile-de-France que notre démarche est politicienne ou partisane. Tout simplement parce que nous sommes dans une situation dans laquelle nous ne pouvons pas agir seuls. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités, celle des mineurs isolés - vous avez raison de le rappeler -, celle des enfants. Et nous le faisons. Mais arrive un moment où nous ne pouvons pas agir seuls. Et aujourd'hui, lorsque je vais dans nos centres d'hébergement d'urgence et que je rencontre des gens venus de loin, je ne me sens pas autorisée à leur demander quelle est leur situation administrative, ou s'ils sont rentrés en Europe d'abord en France ou ailleurs. Cette situation est en fait la situation

majoritaire - vous savez ce que l'on dit des Dublinois -, qui ne sera d'ailleurs pas réglée par le projet de loi actuellement en débat, et qui représente une majorité des gens qui se trouvent aujourd'hui dans nos rues. Savoir s'il s'agit d'une migration économique, politique ou autre ne revêt pas un caractère décisif. Les gens sont à la rue aujourd'hui. Et d'abord, nous devons mettre en place cet accueil inconditionnel, dans une relation de confiance avec eux, pour pouvoir ensuite les accompagner le mieux possible et trouver une solution.

J'aimerais être comme vous, Mme ROTA, et avoir confiance dans l'action des parlementaires, et notamment des députés qui, aujourd'hui, débattent. Quelques signaux peuvent en effet nous encourager à être optimistes, quand on voit que c'est le premier sujet sur lequel, peut-être, le groupe majoritaire ne votera pas de la même manière ; que c'est le premier sujet sur lequel des amendements sont portés par des députés pas uniquement de l'opposition, mais aussi au sein de la majorité. Cela me rassure un tout petit peu. Mais nous allons suivre ces débats avec attention.

Encore une fois, je regrette que nous ne soyons pas unanimes sur ces sujets, parce que, chez les habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement, j'ai senti un soutien inconditionnel à notre action en faveur de ceux qui vivent dehors dans la plus grande exclusion. Et à aucun moment, dans les projets que nous avons mis en œuvre dans cet arrondissement pour mettre à l'abri, je n'ai eu de critiques de la part des habitants du 12<sup>e</sup> arrondissement. »

Considérant la crise humanitaire à laquelle la France et Paris, sa capitale, doivent faire face et dont l'Union Européenne est responsable en partie par la non mise en place d'un dispositif d'accueil efficace à l'échelle européenne ;

Considérant les nombreux foyers de tensions dans le monde en raison des conflits armés, de la pauvreté et du dérèglement climatique ;

Considérant que la solidarité européenne ne répond pas aux enjeux actuels, et que les règles de Dublin font notamment reposer le poids de l'accueil des réfugiés sur les pays aux frontières de l'Europe ;

Considérant que les politiques de fermeture des frontières et des esprits ne résoudront pas les crises systémiques en œuvre de par le monde ;

Considérant que la France est dépositaire d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger ;

Considérant que l'accueil inconditionnel est inscrit dans la loi ;

Considérant la violence que représente l'accueil fait actuellement aux migrants : fragmentation des dispositifs, tri, surcharge administrative, sous-évaluation des besoins en interprétariat, entraînant une restriction de l'accès aux soins et aux droits, qui compromettent l'intégration future ;

Considérant malgré tout l'engagement volontaire de citoyens, bénévoles, militants associatifs ou responsables politiques, qui agissent au niveau local, là où de nombreuses initiatives ont foisonné, loin de l'image d'un pays et d'un peuple recroquevillés ;

Considérant que les villes comme Paris et les autres territoires de France accueillants restent souvent bien seuls avec les ONG et les associations, en première ligne, pour faire face aux enjeux de l'urgence du sort des exilés de tous âges ;

Considérant la mobilisation sans précédent, depuis le mois de juin 2015, de la Ville de Paris, par le biais de son plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés, construit étroitement avec l'État, qui décline 18 engagements répondant aux principes suivants : aucune hiérarchie ne doit être faite entre les personnes à la rue ; la Ville de Paris et les Parisiens restent mobilisés ; la réponse à l'urgence est indissociable de la préparation de l'avenir ;

Considérant le bilan conséquent qui a déjà été tiré du Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés :

- création d'un centre spécialisé pour l'accueil des femmes isolées et femmes avec enfants ;
- création de la bulle permettant l'accueil l'orientation et l'hébergement de milliers de réfugiés ;
- participation à la mise à disposition de foncier permettant l'ouverture par l'État de nouvelles places de centres d'hébergement ;
- soutien à la conduite des missions des partenaires : dispositifs d'apprentissage du français, distribution alimentaire, accompagnement des mineurs non accompagnés, gestion de l'hébergement... ;
- encouragement de la mobilisation citoyenne (plateforme dédiée jemengage. paris, mise en place d'un réseau de collecte de dons...) ;
- soutien à la création d'une maison des droits humains à Paris par la Fédération internationale des Droits de l'Homme, renforcement de l'aide humanitaire internationale.

Considérant l'actualité du campement de la Porte de la Villette et les alertes lancées par la Maire de Paris et le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement à ce sujet ;

Considérant la mobilisation particulièrement forte des citoyens et des associations que ce soit dans l'accompagnement administratif et juridique des migrants ou dans de nombreuses opérations de solidarité citoyenne ;

Considérant que les restrictions apportées par la France aux actions de solidarité sont en contradiction flagrante avec de multiples engagements internationaux (Directive européenne 2002-90, Résolution du Conseil de l'Europe, recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Déclaration des Nations unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme ) ;

Considérant enfin la mobilisation de la Maire d'arrondissement et des élus du 12<sup>e</sup> pour l'ouverture, cet hiver, de trois nouveaux centres d'hébergement temporaires sur des sites intercalaires : au Bastion de Bercy boulevard Poniatowski, au 98 quai de la Râpée et au 17 rue de Prague ;

Considérant le soutien apporté par la Ville de Paris à l'organisation de la Convention des migrations de Grande-Synthe et à la Charte diffusée à cette occasion ;

**Sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

- **Continue de déployer et intensifier son action conformément aux 15 engagements pris en 2015 et aux préconisations du Manifeste dit de Grande Synthe, à savoir :**

1- Nos villes, nos communes, nos territoires peuvent devenir des villes, des communes et des territoires refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri, en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à



l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation, pour répondre aux besoins vitaux, le temps que les personnes puissent entrer dans le droit commun.

2- Nous délivrerons, comme à New York, une carte de citoyenneté à chacun, permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dans nos territoires. Car c'est dans tous les cas, au-delà de la demande d'asile en France, penser le parcours de l'exilé comme un temps de présence dans notre pays, au sein de nos territoires.

3- Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit, afin de « sécuriser » les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur leur projet migratoire permettant, ensuite, à chacun de choisir, de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer.

4- Nous demandons une attention particulière sur le devenir des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs dont la prise en charge est insatisfaisante, notamment par les conseils départementaux et l'État.

5- Nous proposons que l'État assume sa mission et assure les moyens pour créer des solutions d'hébergement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui, et mieux réparties sur l'ensemble du territoire national et particulièrement en Ile-de-France.

6- Nous organiserons un réseau d'élus et de collectivités désirant se saisir des questions de l'accueil et des urgences liées aux migrations.

- **Appelle, conformément à l'avis de CNCDH, à abroger dans les plus brefs délais le « délit de solidarité » en modifiant l'article L 622 - 1 du Ceseda, de telle sorte que seule l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier effectuée dans un but lucratif soit sanctionnée.**

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 5 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Vœu adopté **à la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-075 VCEU)

\*\*\*

**- VCEU 122018-019 : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et Matthieu SEINGIER et les élus du groupe les Républicains, relatif à la requalification de l'échangeur de Bercy.**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Mme la Maire, mes chers collègues. J'espère être plus consensuel sur ce sujet. Ce dernier est ancien, mais il est de nouveau d'actualité avec la finalisation du projet de ZAC Bercy-Charenton, mais également celui de Charenton-Bercy qui est le projet frère porté par la commune de Charenton. En effet, l'échangeur de Bercy, construit par les ingénieurs de l'Etat entre 1967 et 1968, quand Paris était encore un pré carré de l'Etat, relève d'une époque où l'on ne concevait pas de limites aux déplacements automobiles. Aujourd'hui, il n'est pas possible de vouloir limiter l'accès au centre-ville et aux berges en renonçant à traiter cette question. C'est une question de cohérence globale. Elle l'est d'autant plus que les contours du projet de Bercy-Charenton et de Charenton-Bercy ne peuvent pas fonctionner si on ne la pose pas.

Je sais bien que, dans le cadre de l'élaboration de Bercy-Charenton, les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine ont évité d'aborder le sujet de l'échangeur, en se fondant sur des études de 2010-2011. Or, je pense que c'est une erreur d'avoir remis volontairement cette question à plus tard, d'autant plus que, si l'on regarde l'étude de l'APUR, datant de mai 2008 et intitulée « Bercy-Charenton, le chaînon manquant », celle-ci prévoyait la requalification de cet échangeur. Et cette étude ajoutait que sa restructuration était la condition nécessaire à tout projet urbain, en rappelant que cela allait être une tâche complexe. Ce dispositif routier dépend de la Préfecture de Région, et donc de l'Etat. Je ne néglige pas l'argument inévitable des compétences administratives, mais il est indispensable de saisir leur représentant par le biais de la Ville de Paris. Et, ensemble, majorité et opposition, nous serons plus forts pour être entendus, pour que cette machine à pollution soit revue avant d'imaginer d'y implanter un nouveau quartier. Quand je dis ensemble, cela peut aussi être avec les élus des collectivités voisines, car je sais, Mme la Maire, que vous discutez beaucoup avec nos voisins, notamment le Maire de Charenton, pour que les deux projets coïncident bien, et que les élus du Val-de-Marne réclament la transformation en boulevard urbain de l'autoroute A4. Cet argument de plus justifie le traitement de l'échangeur. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci pour cette présentation, M. SEINGIER. M. BOUIGUE pour vous répondre. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« M. SEINGIER, en réponse à votre vœu, à l'issue de l'enquête publique que nous avons organisée à partir de novembre 2016, vous savez que la commission d'enquête a déclaré d'intérêt général le projet de Bercy-Charenton. A cette occasion, de nombreux habitants et collectifs se sont exprimés, notamment pour demander que ce projet travaille sur l'amélioration des liaisons dans cette zone, et notamment au désenclavement du quartier de Bercy. A ce titre, nous avons vu des projets importants portés par les habitants. Je pense notamment à la rue Baron-le-Roy, mais aussi à la passerelle Nicolai. Et il est vrai qu'il faut que ce quartier, en lien avec le quartier qui se construit du côté de Charenton, puisse favoriser ces déplacements, puisse remettre de la couture. Aujourd'hui, on a de la rupture urbaine dans un faisceau qui n'est pas des plus séduisants ni des plus humains.

Bien évidemment, sur de nombreux projets urbains, nos approches divergent et nos orientations, nos choix politiques font que nous avons des options différentes sur certains projets présentés. Néanmoins, nous rejoignons les préoccupations que vous avez exprimées au nom de votre groupe sur l'échangeur de Bercy, car c'est aujourd'hui

une question indispensable dans le développement de ce secteur, qu'il soit du côté Bercy-Charenton ou du côté Charenton-Bercy.

Cette infrastructure, vous l'avez rappelé, est l'une des plus complexes de notre pays, voire d'Europe. Cet échangeur nous pose problème, il a également posé des problèmes à l'équipe Roger's quand ils ont commencé à travailler sur son traitement, du fait de son immensité, de sa complexité et de son implantation quasiment au cœur du projet.

Nous sommes donc d'accord avec vous pour dire qu'il faut interpeller l'Etat, car il s'agit là du bon niveau d'interpellation, pour qu'il puisse donner des signes concernant ce que vous évoquez comme une requalification de l'échangeur. Peut-être, dans une version plus élaborée, verrons-nous si le terme de « mutation » n'est pas meilleur. En effet, votre vœu parle par moments de « rénovation », puis à d'autres moments de « requalification », et à d'autres moments encore de « mutation ». Peut-être le terme de « mutation » est-il un peu plus fort que celui de « requalification ». Il ne faudrait pas que cela soit entendu comme étant une opération de simple requalification alors que vous avez-vous-même porté une ambition de mutation de ce secteur, voire de cet échangeur. Il faudrait donc peut-être garder ce mot. Mais, pour le reste, nous sommes d'accord sur le fait que le projet Bercy-Charenton en ce qui concerne le 12<sup>e</sup> et Charenton-Bercy devront, demain, permettre de régler cette question de l'échangeur qui, aujourd'hui, n'est pas en l'état.

Bien évidemment, et je laisserai Mme la Maire en parler, nous avons des projets connexes et annexes qui doivent être abordés. On ne peut pas aborder l'échangeur si l'on n'aborde pas, vous l'avez dit, le devenir de l'A4 et sa transformation en boulevard urbain, si l'on ne parle pas non plus des liaisons qu'il doit y avoir en termes de transports sur cette future voie, demain. Bref, certaines visions sont à harmoniser avec les communes riveraines et avec l'ensemble des avis sur ces futurs aménagements, avis qui sont parfois convergents, mais d'autres fois divergents avec les maires des communes du Val-de-Marne. Nous devons y travailler. En tout cas, je peux vous dire que, bientôt, une consultation internationale d'urbanisme sera organisée dans le cadre du Forum métropolitain du Grand Paris, et qu'il a été décidé, en lien avec la Ville de Paris, que cette consultation puisse travailler sur l'opportunité d'intégrer les pôles routiers au reste du tissu urbain. Dans cet appel à projet, le boulevard périphérique et l'échangeur de Bercy seront intégrés à la consultation. Les premiers résultats devraient être connus courant 2019. J'ajoute que l'aménageur qui sera désigné pour la future ZAC Bercy-Charenton aura aussi un budget dédié à l'affinement des études sur le devenir opérationnel des évolutions de cet échangeur. A ce titre, nous pourrions donc poursuivre ces réflexions.

C'est donc pour ces raisons que notre groupe vous propose un avis favorable sur ce vœu, avec un avis favorable de l'exécutif, bien évidemment. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Tout arrive. Vous avez bien fait de rester jusqu'au bout ce soir ! Il est difficile de ne pas donner un avis positif, dans la mesure où j'ai moi-même porté cette volonté à plusieurs occasions. Et chaque fois que Jean-Louis MISSIKA me demande un site pour un projet afin de réinventer quelque chose, j'ai toujours répondu en premier l'échangeur de Bercy. Nous pourrions donc maintenant le demander et le porter ensemble. Peut-être serons-nous un peu plus entendus sur ces évolutions.

M. NAJDOVSKI, sur ce vœu. »

**M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci Mme la Maire. Une explication de vote pour dire que cette question de la requalification de l'échangeur de la Porte de Bercy est une question portée par les élus écologistes depuis un certain nombre d'années. Nous sommes donc très heureux de voir que, désormais, les élus du groupe Les Républicains nous rejoignent sur ce point.

Mais vous oubliez quand même un peu une partie du problème. En effet, dans votre vœu, vous ne faites nulle mention de la question de l'autoroute A4. Or, cet échangeur est tout de même relié à l'autoroute A4 et au boulevard périphérique. Vous ne faites pas mention non plus du boulevard périphérique. Cet échangeur n'est pas complètement hors-sol. Il est relié à un réseau d'autoroutes urbaines. Il faudrait donc peut-être enrichir ce vœu et l'amender pour le muscler quelque peu.

Ceci étant, comme il va dans la bonne direction, nous nous associerons bien évidemment au vote favorable. Mais on ne peut pas penser la restructuration et la requalification d'un échangeur sans le penser dans le réseau global dans lequel il s'insère.

Parallèlement, il est souhaitable et même indispensable de penser à la question des circulations douces. Il se trouve qu'au niveau de l'échangeur de la Porte de Bercy, une voie cyclable d'intérêt métropolitain relie le Val-de-Marne à Paris. Il est aujourd'hui nécessaire d'assurer une liaison entre cette voie et le boulevard des Maréchaux - liaison qui n'existe pas puisqu'il y a un fort dénivelé et que ce n'est pas à travers l'échangeur que les cyclistes vont passer, sauf à y perdre la vie. Il est donc également nécessaire qu'à cette occasion, nous réfléchissions à la question de cette liaison. Et je plaide - et je porterai donc cette idée - pour avoir une passerelle cyclable qui permette la liaison entre la piste située au niveau du quai de Bercy qui se prolonge ensuite dans le Val-de-Marne et le boulevard des Maréchaux, de manière à assurer ces liaisons à l'échelle métropolitaine pour des déplacements sécurisés à vélo. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup, M. NAJDOVSKI, de relayer cette belle ambition de nos collègues élus LR, et de la porter encore plus haut - mais c'est normal, nous sommes toujours orientés vers plus de mobilité douce. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Vu la délibération 2009 DU 073 du Conseil de Paris de juillet 2009 approuvant les objectifs poursuivis et les orientations générales d'aménagement du site de Bercy Charenton, arrêtant le périmètre de l'opération, approuvant les modalités de la concertation publique, prenant en considération l'opération d'aménagement Bercy Charenton et autorisant l'engagement d'une consultation d'urbanisme par voie de marché négocié et le lancement des appels d'offres pour l'exécution de prestations intellectuelles ;

Vu la délibération 2010 DU 37 du Conseil de Paris de mai 2010, attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre urbaine en vue de l'aménagement du secteur Bercy Charenton à l'équipe projet dont le mandataire est Rogers Stirck Harbour + Partners et les cotraitants sont Ateliers Jean Nouvel, Trevelo et Viger-Kohler Architectes, Michel Desvignes Paysagiste, SAS AREP Ville, INGEROP Conseil et Ingénierie, Franck Boutté Consultants, RFR SAS ;

Vu la délibération 2012 DU 122 du conseil de Paris du juillet 2012 approuvant la convention de partenariat Ville / RFF/SNCF / SNEF relative aux études techniques préalables et autorisant sa signature ;

Vu la délibération 2012 DU 201 du Conseil de Paris de novembre 2012, approuvant le principe et le lancement d'un appel d'offres ouvert, pour un marché de réalisation d'une étude acoustique (lot 1) et d'un marché de réalisation d'une étude d'impact (lot 2) à Bercy Charenton Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu la délibération 2013 DU 112 du conseil de Paris du 6,7, 8 juillet 2013 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique ;

Vu la délibération 2014 DU 1097 Conseil de Paris du 17, 18 et 19 novembre 2014 approuvant l'extension du périmètre de la ZAC et l'enrichissement des objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique sur le périmètre ajusté de la future ZAC ;

Considérant que le projet d'aménagement du secteur Bercy-Charenton n'envisage pas, hormis « une végétalisation », de remanier l'échangeur de Bercy (qui permet de connecter l'axe pénétrant autoroute A4 (2x5 voies) au boulevard périphérique (2x4 voies), au boulevard Poniatowski et aux quais de La Rapée et de Bercy) ;

Considérant que ce choix des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine susvisées repose, selon le dossier d'enquête publique de l'aménagement, sur des études datant de 2010/2011, qui ne tenaient pas compte du projet parallèle de « Charenton-Bercy » portée par la commune de Charenton ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à améliorer la qualité de l'air en diminuant la place des transports de fret routier dans Paris intramuros ;

Considérant que dans ses conclusions rendues en juin 2017, la commission d'enquête publique relative à l'aménagement du secteur Bercy-Charenton, a attiré « *particulièrement l'attention sur la saturation actuelle du trafic, notamment au niveau de l'échangeur de Bercy* » et sollicitant que « *des études de circulation soient menées rapidement* » sur un périmètre élargi, notamment à cet échangeur ;

Considérant que le rapport d'enquête publique relaie un nombre important d'avis de participants à la concertation réglementaire qui prônent la « *transformation radicale de l'échangeur et des quais de Bercy* » et qui ont « *exprimé leurs regrets que l'échangeur de Bercy ne soit pas plus profondément remis en question et que le projet se soit pas l'occasion de retrouver un lien plus fort avec le Fleuve et les quais de Bercy* » ;

Considérant les remarques de l'Association des usagers des transports publics (Fnaut Ile-de-France) qui constatent que l'échangeur relève de conceptions en matière d'urbanisme et de transport qui n'est plus adaptées aux aménagements actuels et déplore également qu'un débat n'ait pas été lancé pour étudier une autre affectation d'une partie de son emprise ;

Considérant que les projets parallèles de « *Bercy-Charenton* », sur le territoire parisien, et « *Charenton-Bercy* », porté par la commune de Charenton, ne peuvent être totalement complémentaires en raison même de l'existence du cet échangeur ;

Considérant les choix budgétaires 2018-2020 du gouvernement qui privilégie la rénovation de l'existant à la construction de nouvelles infrastructures routières.

**Valérie MONTANDON, Matthieu SEINGIER et des élus du groupe les Républicains émettent le voeu que la Maire de Paris :**

- Engage une étude complémentaire à la rénovation de l'échangeur de Bercy dans le cadre de l'aménagement du projet de ZAC du secteur « Bercy Charenton » ;
- Interpelle le gouvernement pour qu'il réfléchisse à la requalification de l'échangeur et à une participation financière pour ce réaménagement.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2018-076 VCEU)

\*\*\*

Madame la Maire lève la séance à 20 H 45.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ.